

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du 5 février 2019 (18h) à la Maison du Parc (Chevreuse)

#### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional IDF
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme PIGANEAU Conseil régional IDF
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

#### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : Mmes DUC et MONTET, et MM BONNISSEAU, STEPHAN, HARDY et POUZERGUES.

#### Absents excusés :

- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines

#### Pouvoirs :

M. CARIS à M. POUPART  
Mme DEMONT à M. BARBOTIN  
Mme DARCOS à M. VANDEWALLE

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

## **1. Approbation du compte-rendu du bureau du 13 décembre 2018**

Remarque : M de Winter n'était pas inscrit présent, il sera ajouté dans le CR.

Adopté à l'unanimité

## **2. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement (sous réserve des décisions de la Commission restreinte du 30 janvier) – Annexe 1**

### **Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires**

#### Les Essarts-le-Roi

Matériel : désherbeuse/balayeuse *Cochet City Clean* (attelée au tracteur communal, elle permettra de désherber mécaniquement l'herbe des caniveaux et trottoirs grâce à un bras télescopique)

- Montant de l'opération : 18 460 €
- Subvention Parc 70% : 5 000 € (plafond)

#### Saint-Forget

Matériel : brosse de désherbage hydraulique.

- Montant de l'opération : 5 724 €
- Subvention Parc 70% : 4 006,80 €

#### Bullion

Matériel : broyeur à végétaux de type BR-130 CR

- Montant de l'opération : 4 227,50 €
- Subvention Parc 70% : 2 959,25 €

#### Remarques :

Compte tenu des coûts du matériel (exemple de l'acquisition pour la commune des Essarts), la mutualisation entre collectivités doit être recommandée et sera ajoutée dans les notifications d'attribution de subventions. Toutefois, il est parfois difficile de mutualiser parce que matériel ne peut être déplacée sur les routes en dehors de son action.

Il y a un an, la décision avait été prise de poser des conditions aux attributions.

Une demande est formulée de retour sur l'attribution d'un broyeur associatif à une association de Poigny la Forêt. Il est souhaitable d'avoir un retour sur l'utilisation qui est faite lorsque le Parc accorde une subvention.

Un inventaire a été fait sur toutes les communes bénéficiaires et une réunion est prévue en février ; à cette occasion, la recommandation de mutualisation sera rappelée.

### **Campagne de collecte de données topographiques sur l'ensemble du Perray-en-Yvelines**

Cette campagne permettra à la commune de préparer son nouveau schéma directeur d'assainissement. Par ailleurs, ces données seront très utiles pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Perche aux Mares notamment vis-à-vis de la problématique de la gestion des eaux pluviales du site. Enfin, une représentation 3D de la commune sera réalisée grâce à ces données, ce qui servira de base de réflexion pour la gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant du ru du Feu Saint Jean.

- Prises d'orthophotos aériennes sur l'ensemble du territoire de la commune (675 images)
- Relevés topographiques par technologie laser (100 points / m<sup>2</sup>) avec une précision altimétrique de 6-8 cm
- Elaboration d'un modèle numérique de terrain (MNT)

Montant de l'opération : 24 750 € HT

Subvention Parc (80%) : 19 800 € HT

Des explications sont données : il s'agit du travail sur le projet d'écoquartier et de la nécessité de réaliser une étude des écoulements et des questions de ruissellement. La campagne radar donne une topographie du terrain au cm près. Il s'agit d'une zone en point bas. Il y a eu deux inondations en 3 ans. L'équipe du Parc accompagne le projet de près et travaille sur le volet eau.

Le Parc fait une étude test sur le plateau de Limours et des propositions à faire en matière de prévention des ruissellements de plateau. L'Agence de l'Eau et la Région portent un intérêt sur ces questions. Il n'y aura pas une étude topo de toutes les communes mais de certains points. La commune d'Auffargis va aussi bénéficier de cette étude.

Cette étude pourra servir pour le PAPI et peut être intéressante comme étude pilote.

La question est posée de profiter de l'avion pour en faire plus ; l'avion traite le terrain par bande de 200m mais ce qui coûte cher, c'est le traitement des données en aval.

La possibilité d'évaluer le coût d'une même campagne de données sur le plateau de Limours est évoquée, éventuellement d'associer l'AESN à cette opération.

Les aides sont validées à l'unanimité

### **3. Campagne de relevés topographiques aériens sur le bassin versant du Ru du Feu de la Saint-Jean, commune d'Auffargis**

Considérant l'opportunité de la campagne de relevés topographiques aériens à venir sur la commune du Perray-en-Yvelines, comprenant la partie amont du bassin versant du ru du Feu Saint Jean, Le Parc souhaite y associer le lancement d'une campagne similaire sur la partie aval du bassin-versant du ru du Feu Saint Jean se trouvant sur la commune d'Auffargis afin de disposer de données complètes sur ce segment.

Montant de l'opération : 4 560 € TTC.

Adopté à l'unanimité

### **4. Validation des aides attribuées par la commission Culture du 15 janvier 2019**

La commission culture du 15 janvier 2019 a accordé une subvention de 6 000 € à l'association L'Air libre pour l'organisation des Rendez-vous du Lieu sur le territoire du Parc.

Le Lieu est un espace création et de résidences qui accueille toute l'année compagnies et artistes qui viennent travailler ou finaliser un projet dans ce lieu dédié, propice à la concentration. Afin de diffuser leur travail et de confronter leurs créations à un premier public, les artistes et le personnel du Lieu proposent, dans les communes du Parc, les « Rendez-vous du Lieu », des spectacles accompagnés de temps d'explication et de médiation avec les habitants des communes. En 2017-2018, 9 spectacles ont été montrés à Cernay-la-Ville, Hermeray, Galluis, Le Perray-en-Yvelines, Bonnelles, La-Queue-lès-Yvelines, Le-Mesnil-Saint-Denis.

La subvention demandée permettra de contribuer à une nouvelle saison sur le territoire du Parc autour de 7 dates prévues en 2019-2020, la contribution financière du Parc permettant d'alléger la facture pour les communes et de pouvoir accueillir des spectacles professionnels créés sur le territoire.

7 sorties sont prévues.

Adopté à l'unanimité.

Le Président informe de la rencontre avec M BARBEDETTE directeur de TV 78 qui a des projets autour de la musique, notamment la recherche de sites particuliers pour faire des concerts ; un exemple pourrait être un concert Ravel au château de Dampierre.

En association avec les films de Pays de France, TV 78 propose de réaliser des films de 13 minutes sur des sites remarquables. Ces documentaires sont diffusés sur un grand nombre de télévisions locales.

#### **5. Modification de la délibération n°18B42 portant sur les attributions d'aides de la Commission Patrimoine du 11 septembre 2018**

La délibération n°18B42 valide l'attribution d'aides étudiées par la commission restreinte *Patrimoine* le 11 septembre 2018. Les montants indiqués dans le texte de la délibération sont les montants des opérations et non les montants des subventions accordées. Il s'agit donc d'ajouter ces montants au sein d'une nouvelle délibération.

##### Panneaux patrimoine (Bonnelles)

4 panneaux en applique, signalétique patrimoniale de la gamme du Parc

La commission *Patrimoine* du 11 septembre 2018 avait validé l'aide de 70% du Parc pour un premier montant de projet s'élevant à 3609,28 € HT. Depuis, en groupant plusieurs commandes il a été possible de revoir le prix de réalisation à la baisse.

Le montant total sera désormais de 2 637,28 € HT. La participation du Parc (70% du montant) de 1846 HT.

##### Restauration d'un mur d'enceinte du domaine de Soucy (Fontenay-lès-Briis)

Demande de la CCPL pour continuer la restauration du mur de clôture sur un linéaire d'environ 100m

Montant de l'opération : 24.811,20 € HT, Subvention Parc 50% : 12.405,60 €

##### Restauration d'un escalier de ferme (Saint-Jean de Beauregard)

Demande de la commune pour la restauration d'un escalier situé dans la ferme de Villeziers

Montant de l'opération : 5.837,33 € HT, Subvention Parc 70% : 4.086,13 €

##### Restauration d'une croix (Jouars-Pontchartain)

Demande de la mairie de Jouars-Pontchartain pour la restauration de la croix de l'Abbé Mortier situé dans le cimetière

Montant de l'opération : 8.134,24 € HT, Subvention Parc 50% : 4.067,12 €

##### Restauration d'un mausolée (Jouars-Pontchartrain)

Demande de la mairie de Jouars-Pontchartrain pour la restauration du lanterneau de la chapelle funéraire de la famille d'Osmond situé dans le cimetière

Montant de l'opération : 11.673,13 € HT, Subvention Parc 70% : 8.171,20 €

L'évolution du coût des panneaux et un correctif est apporté pour faire apparaître les montants de subvention du Parc.

Question de l'ONF : il y a un changement de la réglementation sur les panneaux. Ce sujet sera évoqué lors de la rencontre avec le directeur de l'ONF courant février

#### **6. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 18 janvier 2019**

**Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**

Actualisation du règlement intérieur des aides directes aux entreprises – Annexe 2

La seconde tranche de l'opération FISAC étant terminée, la commission restreinte propose de revenir à un taux d'intervention de 15% (contre 30% avec le cofinancement FISAC) afin de poursuivre l'accompagnement des petites entreprises qui participent au développement de l'économie locale et dont les investissements ne sont pas éligibles aux dispositifs de droit commun.

Le programme FISAC a permis d'aider 55 entreprises pour 2 M d'investissements réalisés, 380 000€ de subventions attribuées et 150 emplois créés ou consolidés. Les subventions FISAC ne sont plus opérationnelles (programme abandonné) le relais est pris par la Région.

La commune de Gif souhaite avoir un état des lieux de ce qui s'est fait sur la commune. Ces informations seront communiquées par le Parc

#### **M. Gutierrez Villavicencio, brasserie artisanale à la ferme de Villeziers à Saint-Jean-de-Beauregard (Aide 10.1.)**

- Investissements : travaux d'aménagement des locaux d'activité
- Cout global : 92 992 €
- Subvention accordée : 11 250 € HT sous réserve d'obtention des financements complémentaires et d'augmenter la part des ventes locales.

L'entreprise demande un démarrage anticipée à compter du 21/01/2019 afin de finaliser son installation avant le début du printemps et lui permettre de répondre à la demande saisonnière.

La brasserie vend beaucoup dans Paris, il est donc fait la demande de diversifier vers le territoire du Parc.

#### **Innov Rural - Appui au développement de démarches participatives innovantes en milieu rural**

##### Ressorcerie « Ressources&vous » Le Perray-en-Yvelines (Aide 10.7.)

Amélioration de l'espace de vente et aménagement de l'espace de stockage

- Investissements : menuiseries, mobilier et équipements
- Cout global : 29 139€ HT
- Subvention accordée : 5 000€ HT

Question : ce projet est-il lié au déménagement de la ressource ?

En fait c'est l'aménagement de l'espace accueil et la création de la zone de stockage. Le local de vente en centre-ville demeure. La ressource fonctionne sur un modèle associatif, mais 70% des ressources proviennent de la vente, avec 3 salariés CDI et 3 salariés sur des contrats aidés.

##### Financement participatif (Aide 10.10.)

Lancement de la campagne de financement participatif de Mme Barnault « Cultureuil », Magny-les-Hameaux.

- Montant de la collecte 4 000€
- Frais de collecte de 8% soit 320€ TTC
- Subvention accordée de 320€ sous réserve d'implantation de l'entreprise à Magny-les-Hameaux ou dans une commune du Parc.

Prix de l'innovation durable, il s'agit d'une librairie itinérante qui se déplace de commune en commune.

#### **Appui à la filière artisanat d'art**

##### Salon des Métiers d'Art de l'Aart, Bergerie de Rambouillet les 18 et 19 mai 2019 (Aide 10.8.)

- 52 artisans d'art (en 2018, 46 exposants, 2 200 visiteurs et CA global de 48 983 €)
- Budget prévisionnel : 12 143 €
- Subvention accordée : 2 500€ sous réserve de mise à jour du fichier client. La commission restreinte demande à l'association d'accorder une attention particulière à la mise à jour des coordonnées des clients afin de limiter au maximum les retours de courriers d'invitation.

Le chiffre d'affaire des artisans présents à ce salon sur le site de la Bergerie est en augmentation de 30%. Le salon bénéficie aux artisans d'art du territoire en grande majorité. Les délégués sont invités à visiter le salon où sont présentés de beaux objets.

Adoptés à l'unanimité

#### **7. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement du 21 janvier 2019**

##### Ecole élémentaire de Fontenay-lès-Briis

Ce projet d'école concerne tous les niveaux du CP au CM2. Il est axé sur la découverte du village (environnement général, patrimoines bâtis et évolution du village). Plusieurs interventions pédagogiques sont programmées au cours de l'année pour aider les enseignants dans la réalisation de leur projet. La participation financière du Parc contribuera au financement de ces interventions.

Participation financière du Parc : 500 €

##### Ecole élémentaire de Méré

Ce projet concerne une classe de CE2. Il s'inscrit dans l'opération « Ma commune dans le Parc » et il est axé sur la découverte du Parc, de ses enjeux et de la commune au travers de sorties permettant la découverte des patrimoines bâtis et naturels. La découverte des patrimoines bâtis sera réalisée gratuitement par les services du Parc et permettra d'illustrer auprès des enfants le travail d'inventaire qui vient d'être finalisé récemment. La découverte des patrimoines naturels nécessitera la réalisation d'interventions extérieures. La participation financière du Parc contribuera au financement de ces dernières interventions.

Participation financière du Parc : 337,27 €

Remarque, les lycées sollicitent, le lycée de la vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette, le lycée Louis Bascan à Rambouillet, le lycée Jean Monnet à la Queue-lès-Yvelines, ce qui est une excellente chose.

Adopté à l'unanimité en arrondissant les montants : 340€

#### **8. Avenant à la Convention Inter Parcs sur le système d'information territorial**

En 2017, les 4 PNR franciliens ont officialisé leur volonté de mutualiser leurs moyens pour le développement d'un Système d'Information Territorial Inter parc par la signature d'une convention. Cette convention définit les modalités organisationnelles et financières de ce partenariat et prévoyait notamment l'acquisition future d'un module complémentaire au logiciel GEO, GeoObservatoire.

Ce module, qui apporte un complément d'options et d'interactivité pour la mise en ligne d'indicateurs de suivi et d'observation, a fait l'objet d'une importante mise à jour par l'éditeur Business Geographic fin 2018. Son nom et son prix ont ainsi évolué. Aujourd'hui, le produit proposé est GEOKey et le montant de son acquisition, initialement prévu à 9 700 € HT, est de 10 850 € HT (total pour les 4 PNR et comprenant la licence, l'installation et la formation des 4 géomaticiens) ; ce qui nécessite la signature d'un avenant à cette convention.

La mutualisation entre parcs est une forte demande du Conseil régional.

Question : dans l'éventualité de la création d'un nouveau Parc en Ile-de-France, serait-il intégré à ce genre de projet ? Il n'y a pas de nouvelles de la Fédération des Parcs sur le prolongement du Gatinais à l'ouest et/ ou la création d'un nouveau parc.

Adopté à l'unanimité

## **9. Adoption de nouveaux tarifs pour la boutique du château**

Lilly des Bulles, augmentation de tarifs (+ 0,50 centimes sur les savons, + 1€ sur le coffret) :

- Savons basiques : 6,- €
- Savons précieux : 7,- €
- Savons spécifiques : 7,- €
- Savons Shampoing : 8,- €
- Coffret 2 savons : 16,- €

Miel apihappy apiculture, création de tarifs :

- Miel 500 g : printemps ou forêt (châtaignier) : 8,- €
- Miel 500 g : acacia : 10,- €

Adopté à l'unanimité

### **Information sur l'actualité**

Le projet de renaturation de l'Yvette à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse démarre en février ; le chantier en 2 phases se déroulera avant la période de reprise de végétation d'abord, puis durant l'été pour aboutir à la réinstallation de l'Yvette au fond de vallée dans son cours d'origine, ménageant un espace d'expansion des eaux pour absorber les crues et en restaurant la continuité écologique de la rivière.

Les actions de développement du photovoltaïque sont rappelées, en particulier la sollicitation des communes pour identifier les toitures favorables.

L'association Marcheurs Cueilleurs nettoient dans les villages parfois en communiquant contre les communes.

C'est une action est réalisée tous les ans par le Parc depuis des années ne l'est pas dans un esprit de concurrence. Les communes mettent en place des accords avec les opérateurs de ramassage, ce qui suppose une bonne coordination. Ce n'est pas toujours le cas lors des interventions de l'association.

Il sera envoyé un courrier à toutes les communes pour information.

La séance est levée à 19h30.